



Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle



AKTHEMIS ET SES PARTENAIRES

Akthemis est un cabinet d'Avocats en Droit des Affaires issu du rapprochement d'un cabinet d'Avocats en Droit Fiscal et Droit des Sociétés (Aequalys Conseil) et d'un cabinet d'Avocats en Droit du Travail et de la Sécurité sociale (Jidisocial) rejoints par un cabinet d'Avocats en Droit Fiscal et Droit des Sociétés sur Chalon sur Saône (Alliance Juridique et Fiscale). Nos interventions dans ces matières sont réalisées tant en conseil (études, consultations, notes, déclarations juridiques, fiscales ou sociales, mise en place d'une stratégie juridique), qu'en précontentieux (avec les administrations fiscales ou sociales, les institutionnels ou tiers) qu'en contentieux (contentieux judiciaires ou administratifs).

Nous avons noué un contrat de partenariat avec le Cabinet Morel à Dijon et le Cabinet Daubrey à Paris, d'une part pour être présents sur les capitales économiques, administratives et judiciaires de notre région Bourgogne Franche Comté et de France et d'autre part pour bénéficier d'une complémentarité technique et opérationnelle tant les autres matières judiciaires du droit (droit civil, droit pénal).

Grâce à cette organisation géographique et matérielle, vous disposez toujours d'un de nos cabinets proches de vous et d'un de nos Avocats spécialiste du droit dont relève votre problématique ou votre projet. Comme nous sommes présents à Nevers, Mâcon, Dijon, Chalon sur-Saône, nous nous situons à moins d'une heure et demie de vous, et nous pouvons traiter ensemble quasiment tous les pans du droit. Si votre dossier nécessite une intervention au centre régional ou national, que ce soit auprès d'une instance dirigeante (Conseil Régional, Préfecture de Région, Siège social d'une Fédération ou de toute instance, Ministères...) ou auprès d'une juridiction supérieure ou de deuxième degré (Cour d'Appel, Cours supérieures, toutes juridictions professionnelles...), nous disposons d'un Avocat sur place pour être le relais de votre Avocat technicien.

Cette structuration souple de notre offre de services juridiques nous permet de vous offrir la proximité et la meilleure qualité d'intervention au meilleur prix, à la différence des cabinets isolés qui ne peuvent fournir une telle technicité ou des cabinets nationaux à la tarification d'honoraires destinée aux grands groupes. Nous mettons à votre disposition notre expérience et notre appréhension du droit car si l'activité juridique est souvent ressentie comme subie (il faut se défendre contre une administration, un concurrent, un cocontractant...), nous considérons au contraire celle-ci comme un moyen opérationnel d'atteindre vos objectifs économiques.

En travaillant en amont vos dossiers en étroite collaboration avec vous dans le but à court terme soit de vous restructurer, soit d'obtenir une rédaction adéquate de contrat, soit de lancer avec succès une procédure juridique ou fiscale, nous vous permettons stratégiquement d'atteindre vos objectifs économiques (augmenter votre rentabilité, gagner des parts de marché, obtenir des remboursements ou des dégrèvements, minorer votre charge fiscale et sociale...).

Pour atteindre nos objectifs de défense de vos intérêts, nous sommes en contacts étroits avec de nombreux autres professionnels du droit (Experts-comptables, Huissiers de justice, Notaires, Conseils en propriété industrielle notamment) et tous types de décisionnaires (élus locaux, parlementaires, responsables d'administrations) outre nos liens avec divers réseaux de professionnels nationaux et internationaux.

Nous considérons que vous êtes unique dans un environnement global, et nous mettons donc à votre service personnel notre compétence, notre expérience, notre insertion et notre énergie dans cet environnement global. Enfin, ce qui prime pour nous, c'est de placer l'humain au centre de la relation. C'est en vous comprenant, et en collaborant ensemble que nous vous aiderons à surpasser vos difficultés juridiques et atteindre vos objectifs.

« Il n'est de richesse que d'Hommes ».
Jean Bodin



L'accompagnement Juridique Dans Votre Démarche Entrepreneuriale

Faire accompagner juridiquement son projet entrepreneurial augmente grandement ses chances de réussite. Si cette évidence est unanimement reconnue, elle est n'est généralement pas suffisamment mise en application, les Entrepreneurs ayant tendance à se consacrer aux tâches opérationnelles en considérant le juridique comme une tâche à faible valeur ajoutée et chronophage et les Avocats étant trop souvent tournés vers l'application technique de leur expertise juridique ou judiciaire.

Chez Akthemis, nous sommes aussi des Entrepreneurs et du fait de notre formation économique et juridique et de notre longue expérience auprès des chefs d'entreprises, nous avons développé un sens stratégique du droit que nous mettons à votre service.

Pour vous assister, nous ne nous contentons pas de réaliser des actes juridiques ou judiciaires typiques, nous sommes à votre écoute pour vous comprendre, pour cerner les difficultés économiques, administratives, juridiques et fiscales à surmonter et vue d'atteindre les véritables objectifs économiques que vous souhaitez atteindre. L'efficacité de nos actions dépend de la qualité de nos échanges et de nos implications.

Nous accompagnons les entrepreneurs de la naissance du projet jusqu'à la cessation de celui-ci ou de la structure qui l'a hébergé. Nous sommes amenés, dans le cadre de l'étude de votre projet à nous pencher sur l'organisation juridique de l'entreprise (forme sociale...), la nature contractuelle (contrats et conditions générales) des relations avec les fournisseurs et les clients, le management des équipes, la nature des réseaux de distribution , la partage de la valeur ajoutée, l'attribution de la propriété intellectuelle, le marketing...

A la création de votre société ou en cours d'évolution de celle-ci, nous vous conseillons aussi sur les conséquences de vos choix et vous aidons à déterminer votre place d'Entrepreneur entre votre capital et votre implication personnelle ainsi qu'entre votre investissement professionnel et votre famille selon vos choix de structure juridique afin d'envisager en amont les difficultés qui pourraient survenir (limitation de la responsabilité personnelle, incidences des garanties, choix du régime matrimonial, transmissions de propriété).

Votre activité économique, qu'il s'agisse de la développer ou de la sécuriser, peut être facilitée par des choix stratégiques ayant une concrétisation juridique, notamment par la rédaction de contrats adaptés tant vis-à-vis du cocontractant que de la réglementation pour ne pas subir de procédures de diverses administrations ou tiers. Ces contrats, comme les modes de fonctionnement de votre entreprise doivent, en plus du respect de la législation et de la réglementation, être optimisés fiscalement ou socialement pour vous apporter toute la plus-value possible. Enfin, nous sommes à vos côtés lorsque vous rencontrez des difficultés économiques qui peuvent nécessiter une restructuration interne (licenciements, rachats de titres, réduction de capital, fusions...) ou de faire face à des procédures judiciaires (sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation).

A tout les stades, l'Avocat d'Akthemis est votre Conseil, à vos côtés.

Gestion des Contentieux, Politique de Prévention et Actions devant les Juridictions

Pour éviter une condamnation juridique, qu'elle soit fiscale, commerciale, civile, sociale ou pénale, le plus efficace est encore d'avoir anticipé la situation, mesuré les risques et mis en place les éléments juridiques protecteurs efficaces, dans le respect de la législation et de la jurisprudence qui évoluent en permanence.

A l'occasion de la rédaction des contrats commerciaux et de société, de nombreuses clauses peuvent être insérées pour faciliter des actions judiciaires ou au contraire les limiter soit en définissant dans un sens précis des situations, des termes, des conditions, soit en prévoyant des procédures de gestion des conflits particulières (notifications, délais, conciliation préalable obligatoire, arbitrage, tribunal compétent...).

Cette protection insérée dans un contrat ou dans des statuts de sociétés peut ainsi en pratique vous éviter soit d'être assigné (en décourageant les velléités du tiers) soit que votre dossier ressorte dans les détections d'irrégularités par les différentes administrations dont l'administration fiscale. La maxime « Le bon général a gagné la bataille avant de l'engager. » développée par Sun-tzu dans *L'art de la Guerre*, demeure d'actualité.

Si le contentieux ne peut être évité, si vous n'aviez pas fait appel à notre cabinet en amont, ou si au contraire il est décidé d'assigner un cocontractant, un concurrent, un salarié ou de déposer une réclamation à l'encontre de l'administration, le pré-contentieux et le contentieux seront gérés en fonction de nombreux critères.

De nombreuses procédures sont possibles sur une même problématique, les délais peuvent être gérés, il est parfois possible de choisir soit en amont (rédaction du contrat) soit en aval la juridiction compétente en fonction de sa localisation ou de sa nature. De même différents fondements juridiques peuvent être choisis dans l'assignation ou en défense. De plus, la gestion des procédures (celle principale et les successives) permet de gérer les délais. Une procédure en défense longue dans une situation très difficile sur le fond peut permettre par exemple de mettre en œuvre de nouvelles méthodologies économiques et de disposer des fonds qui seront nécessaires à l'issue des procédures ou d'épuiser la partie adverse.

Lors du déroulement de la procédure judiciaire, nous déterminons avec vous de la stratégie à mettre en œuvre, et nous vous expliquons clairement les tenants et aboutissants des positions de procédures, tant en droit, qu'en délais, qu'en coûts financiers et conséquences opérationnelles et juridiques.

Tout au long de la procédure, nous demeurons en contact régulier avec vous.

Une fois la décision obtenue, nous demeurons à vos côtés pour déterminer soit de nouvelles procédures judiciaires soit pour mettre en œuvre la décision ou au contraire pour rendre celle-ci plus difficile.

Une procédure judiciaire ne doit jamais être subie, elle doit être décidée, gérée avec réalisme, et exécutée au mieux de vos intérêts, et elle doit permettre d'atteindre en elle-même ou par ailleurs des objectifs économiques.





Efficacité et Résolution sont nos Maîtres Mots

En matière fiscale, nous obtenons des gains dans plus de 90% des dossiers traités à leur terme, et ce à de multiples stades de la procédure, les exemples pouvant être cités pour illustrer les divers cas possibles d'intervention positive :

Durant la période de vérification de comptabilité : C'est durant cette phase que les meilleurs dossiers contentieux se préparent. Une collaboration adéquate entre les services comptables et l'Avocat fiscaliste, même s'il n'apparaît pas officiellement dans la procédure, permettent de « guider » le service de vérification dans la bonne direction.

Durant la phase de redressement, avec le vérificateur ou par recours hiérarchique :

La proposition de redressement est le premier acte officiel de contestation de la situation fiscale du contribuable, il peut être contesté sur la forme, ou sur le fond, que ce soit pour préparer les phases suivantes ou pour obtenir un abandon des poursuites dès ce stade de la procédure.

Exemple 1: Redressement de plus de 600.000 € effectué sur Dijon (21) en 2019 entièrement abandonné sur le fond (redressement sur flux entre Etats-Unis et la France).

Exemple 2 : Redressement de 59.000 € effectué sur Cosne Cours sur Loire (58) en 2019 entièrement abandonné suite à vice de forme (redressement sur activité qualifiée d'occulte).

Durant la phase de commission :

Cette commission, compétente sur le fond seulement, est constituée à 50% de fonctionnaires de la DGFIP, ce qui rend difficile une interprétation totalement objective de la situation. Néanmoins du fait de la présidence par un magistrat indépendant, des décisions intéressantes sont parfois obtenues qui ne s'imposent pas à l'administration mais qu'elle suit généralement.

Exemple : Annulation d'un redressement de 102.000 € en base sur Montceau-Les Mines (71) en 2019 suite à décision de la commission de décembre 2018 (acte anormal de gestion sur acquisition de titres dans un groupe industriel).

Durant la phase de réclamation avec le chef de centre :

La tendance naturelle d'un responsable étant de couvrir ses subordonnés, la décision favorable est également difficile à ce stade, mais parfois, la démonstration des erreurs du service de vérification est prise en compte.

Exemple : Abandon de 230.000 € de redressements à Lyon (69) suite à échanges d'arguments en 2017.

Durant la phase juridictionnelle :

Lorsque le contentieux fiscal est soumis aux tribunaux, pour la première fois de cette longue procédure, le décisionnaire est impartial car extérieur à toutes les parties. C'est à ce stade que la plupart des décisions favorables sont prises.

Exemple 1 : Désistement par l'administration et dégrèvement de 158.000 € en 2018 sur Nevers (58) du fait de vices de forme (reconstitution de bénéfices).

Exemple 2 : Annulation par le Tribunal Administratif de Dijon (21) d'un redressement de 880.000 € (acte anormal de gestion avec l'étranger).

Durant les phases de recouvrement forcé :

L'administration peut soit saisir le juge judiciaire pour saisir à titre conservatoire des comptes bancaires, soit procéder à des compensations ou des avis à tiers détenteur ...

Exemple 1 : Annulation du quantum d'une saisie conservatoire de compte bancaire de 220.000 € en 2016 à Nevers (58).

Exemple 2 : Main levée d'une saisie administrative à tiers détenteur de 44.000 en 2019 à Auxerre (89).

NOS DOMAINES



DROIT FISCAL

Expertise

Contentieux fiscal
Optimisation de la transmission familiale d'entreprise
Simplification des organigrammes des groupes de sociétés
Audit fiscal
Gestion patrimoniale

Fiscalité des entreprises

Création de sociétés, acquisition de sociétés
Fusion, scission, apport partiel d'actif, partage partiel d'actif, dissolution, liquidation
Intégration fiscale
Impôt sur les sociétés, BIC, BNC
Droits d'enregistrement, TVA

Contentieux fiscal

Assistance au contrôle fiscal
Réponse aux propositions de rectification
Contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires
Demande de délais de paiement, de remise gracieuse, sursis de paiement

Gestion Fiscale du patrimoine

Transmission d'entreprise
Donation, succession
Gestion fiscale des placements mobiliers et immobiliers

Fiscalité des particuliers

Déclaration annuelle des revenus, ISF
Revenus fonciers, revenus de capitaux mobiliers
Plus-values mobilières et immobilières

DROIT DES SOCIETES

Stratégie

Stratégie financière et opérationnelle : constitution de sociétés, opérations d'acquisition, de restructuration ou de fusions et d'opérations assimilées, ce compris achat ou vente de fonds de commerce, apport ou cession d'actif, augmentation ou réduction de capital, dissolution de société, transmission universelle de patrimoine...

Opérations contractuelles

Toutes opérations contractuelles entre associés, comme des cessions d'actions ou de parts sociales, des pactes d'associés, des conventions intra-groupe, des règlements intérieurs...

Rédaction

Rédaction de tous les actes liés à la vie de la société sociale et notamment les procès-verbaux de tous les organes de direction et de contrôles comme des décisions de Président, de Gérant, d'Associés, de Conseil d'Administration, de Conseil de Surveillance, des résolutions des assemblées générales d'associés ordinaires ou extraordinaires

Formalités

Réalisation de toutes formalités de publicité : Registre du Commerce et des Sociétés, Avis dans les Journaux d'annonces légales, enregistrement...

Missions

Toutes missions d'assistance, de conseil et de représentation devant les tribunaux, en matière de droit des sociétés et de droit commercial

Prévention et Traitement

Prestations d'assistance et de conseil liées à la prévention et au traitement des difficultés des entreprises : conseil du débiteur, des créanciers ou d'éventuels repreneurs. Rédaction et défense de tous les actes liés aux procédures collectives de l'élaboration d'offres de reprise ou de plan de continuation aux opérations de reprise et de restructurations industrielles et financières d'entreprises en difficulté

DROIT PATRIMONIAL

Transmissions

Conseils en transmission familiale d'entreprises patrimoniales
Conseils en transmission du patrimoine privé
Réalisation de dons manuels

Successions

Conseils pour la mise en place de dispositions d'ordre successoral
Règlement amiable ou contentieux de succession
Conseils en fiscalité successorale
Elaboration des déclarations
Assistance dans le cadre de contentieux fiscaux

Régimes matrimoniaux – Droit de la famille

Etude et choix des régimes matrimoniaux
Elaboration de conventions matrimoniales
Gestion des changements de régime matrimonial
Analyse et gestion des conséquences patrimoniales du divorce (liquidation, partage, prestation compensatoire)
Stratégie de protection du conjoint survivant et des proches

Organisation et gestion

Etude des modalités de structuration du patrimoine notamment par la mise en place de structures sociétaires
Conseils relatifs à la gestion des biens
Conseils en matière de démembrements de propriété

DROIT BANCAIRE

Droit au compte et inclusion bancaire

Refus d'ouverture de compte sans justification valable, Mise en œuvre défaillante de la procédure Banque de France, Délai anormal dans l'activation des services bancaires essentiels, Manquement à l'obligation d'inclusion ou de traitement non discriminatoire

Incidents, clôture, restriction d'usage de comptes bancaires

Clôture unilatérale sans motif légitime ni préavis raisonnable, Blocage de compte ou restriction injustifiée d'opérations, Contestation de refus de virements ou prélèvements, Litiges sur les moyens de paiement (carte, chèque, virement SEPA...), Fichage abusif aux fichiers FICP ou FCC

Contentieux bancaires professionnels et entreprises

Clôture unilatérale de concours bancaire, Mise en cause pour gestion fautive du compte professionnel, Désaccord sur la mise en œuvre de sûretés (cautionnement, hypothèque, nantissement), Responsabilité bancaire en cas de refus de restructuration ou de refinancement

Manquements contractuels et extracontractuels en responsabilité bancaire

Manquements à l'obligation de conseil, d'information ou de vigilance, Octroi de crédit fautif ou rupture abusive de crédit, Défaut d'alerte sur la situation financière du client, Responsabilité du banquier en cas de préjudice financier avéré, Inexécution fautive d'un ordre ou négligence bancaire

Erreurs bancaires engageant la responsabilité de l'établissement

Emission d'attestations erronées (attestation de refus de prêt fausse ou tardive...), Transmission défectueuse ou non conforme d'un dossier à une autorité ou un organisme tiers, Usurpation d'identité non suffisamment vérifiée ayant entraîné des gestions ou retraits par un tiers non habilité, Erreur dans l'affectation ou la restitution de fonds (mauvais bénéficiaire, double débit...), Gestion fautive d'un ordre de virement ou prélèvement ou opérations de change, Défaut de rectification après notification de l'erreur ou du litige, Non respect des obligations soumis aux établissements bancaires et de crédits





DROIT BANCAIRE

Litiges relatifs à la souscription ou à l'exécution d'un prêt bancaire

Prêt immobiliers, personnels, professionnels ou à la consommation, Contestation de taux effectif global (TEG / TAEG) erroné ou omis, Nullité ou contestation du contrat de prêt ou clauses abusives, Défaut d'information et de mise en garde sur le risque d'endettement, Crédit inadapté à la situation financière de l'emprunteur, Difficultés liées au remboursement anticipé et pénalités injustifiées, Contentieux en cas de déchéance du terme ou de saisie bancaire

Garanties, substitution et déséquilibre contractuel dans le cadre d'une assurance emprunteur adossé à un crédit

Refus de substitution d'assurance, Clause de maintien de contrat groupe bancaire, Informations incomplètes ou inadéquates à la souscription, Contestation de la répartition des quotités entre co-emprunteurs, Articulation entre garantie d'assurance et inexécution bancaire

DROIT SOCIAL

Conclusion et exécution du contrat de travail

Rédaction de contrats de travail et d'avenants
Rédaction de clauses spécifiques (rémunération, durée du travail, mobilité, non-concurrence...)

Réglementation sociale

Règlement intérieur
Congés
Paie
Egalité professionnelle
Harcèlements, discriminations

Rupture du contrat de travail

Licenciements (stratégie, calendrier, évaluation financière, rédaction de documents, suivi de procédures)
Rupture conventionnelle du contrat de travail
Négociations précontentieuses
Transactions

Gestion du statut social du dirigeant

Cumul contrat de travail et mandat social
Rupture du contrat de travail
Assurance chômage du mandataire social

Durée du travail

Accords de réduction et d'organisation du temps de travail
Compte épargne-temps

Négociation collective

Rédaction, interprétation et sécurisation des accords collectifs
Négociations obligatoires
Relations avec les partenaires sociaux
Prévention et Traitement

Gestion des relations avec les instances représentatives du personnel

Elections
Fonctionnement des instances (CE, DP, DUP, CHSCT, Comité de groupe)
Droit Syndical
Périmètre des IRP UES

DROIT SOCIAL

Contrôles (URSSAF, Inspection du travail)

Assistance à contrôle
Etablissement d'argumentaires
Procédures de recours
Contentieux

Droit Pénal du travail

Prévention du risque pénal dans l'entreprise (délit d'entrave, recours aux contrats précaires, sous-traitance, durée du travail, harcèlements, hygiène et sécurité)
Préparation, suivi et défense des procédures pénales

Epargne salariale

Mise en place et gestion des dispositifs d'épargne salariale
Intéressement
Participation
PEE, PEI, PERCO
Actionnariat salarié, BSPCE, stocks options

Audits sociaux

Audits de conformité
Audits d'acquisition

Hygiène – prévention – sécurité

Document unique
Plans d'actions
Pénibilité
Risques psychosociaux
Délégations de pouvoir
Gestion de crise (accidents du travail, harcèlements)

Mobilité internationale

Expatriés, impatriés et détachés
Gestion du contrat de travail
Règlements communautaires
Conventions bilatérales de sécurité sociale
Optimisation des coûts de protection sociale

Protection sociale

Assiette des cotisations sociales et assujettissement
Tarification des accidents du travail
Retraite complémentaire et supplémentaire
Prévoyance santé

Retraite et prévoyance

Création, réexamen, gestion et optimisation des régimes de retraite et de prévoyance
Rédaction d'accords, décisions unilatérales et documents d'information

Formation professionnelle continue

Réglementation des organismes de formation
Relations avec les financeurs
Obligations des entreprises en matière de plans de formations, négociations

Gestion des ressources humaines

Accompagnement des restructurations
Plan de mobilité, gestion des carrières
Evaluation, entretiens
Définition de politiques d'entreprise, chartes
Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences
Organisation et gestion du changement

Contentieux individuels et collectifs

Conseil de prud'hommes
Cour d'appel
Tribunal des affaires de sécurité sociale
Tribunal d'instance et de grande instance
Juridictions administratives

Accompagnement social des restructurations

Gestion des conséquences sociales des restructurations
Gestion des conséquences sur le statut collectif (conventions et accords collectifs, épargne salariale, retraite et prévoyance)
Gestion des instances représentatives du personnel
Renégociation du statut collectif

Accompagnement social des opérations de fusions-acquisitions

Ingénierie, stratégie, plans de sauvegarde de l'emploi, offres de reprises
Préparation des informations et consultations préalables
Transfert des contrats de travail





DROIT DES ASSURANCES

POUR LES PARTICULIERS

Accidents de la circulation

Accidents automobile (voiture), Accidents de 2 roues (moto, scooter...), Accidents de vélo et trottinette électrique, Accidents de transports en communs (bus, trains...), Accidents victime en tant que piéton, Accidents victime en tant que passager

Accidents de travail

Accidents survenus sur le lieu de travail (chute, blessure...), Accidents causés par un tiers sur le lieu de travail, Accidents sur chantier ou lors de travaux (BTP, maintenance...), Accidents liés à un défaut de sécurité ou d'organisation du travail

Accidents de la vie

Accidents domestique (chutes), Blessures causées par un animal, Responsabilité médicale notamment des accidents et erreurs médicales, Accidents entrant dans le cadre de la vie privée

Garanties, responsabilités et dommages dans le cadre des assurances immobilières

Refus de garantie total ou partiel, Contestation du rapport d'expertise amiable, Retard de versement de l'indemnisation, Mise en cause de la responsabilité des constructeurs et artisans (décennale, dommages ouvrages), Responsabilité civile locative / bailleur, Garantie biennale

Garanties, responsabilités et litige dans le cadre des assurances emprunteur

Refus de prise en charge du prêt en cas d'incapacité, invalidité ou décès, Exclusion de garantie pour antécédents médicaux ou fausse déclaration, Désaccord Médical notamment non reconnaissance de la pathologie comme invalidante (ITT, IPT, IPP), Absence d'information sur les garanties au moment de la souscription, Refus de substitution d'assurance par la banque

Garanties, responsabilités et litige dans le cadre des assurances de personnes (prévoyance)

Retard ou refus d'indemnisation dans le cadre des garanties (dépendance, perte d'autonomie, décès...), [...]

[...] Contestation du taux d'invalidité retenue et demande de nouvelle expertise, Exclusions de garanties, Défaut d'information ou manquement au devoir de conseil à la souscription, Litiges relatifs aux garanties de prévoyance collective

Accompagnement des Dommages Corporels

Constitution du dossier médical et juridique, Organisation d'une expertise médicale contradictoire, Indemnisation des préjudices (patrimoniaux et extrapatrimoniaux), Négociation amiable avec l'assureur ou l'auteur responsable, Action en justice devant les juridictions compétentes, Autres recours

Accompagnement en Droit des Assurances

Refus de garantie après sinistre et exclusions à contester, Désaccords sur le montant de l'indemnisation, Retard ou absence d'indemnisation, Contestation de la nullité du contrat pour fausse déclaration ou omission, Recours contre l'assureur pour manquement à son obligation d'information ou de conseil

POUR LES PROFESSIONNELS

Garanties, responsabilités et dommages dans le cadre des assurances responsabilité civile professionnelle

Refus de garantie de l'assureur RC Pro, Exclusion de garantie pour faute intentionnelle, Litiges sur la déclaration de sinistre, Désaccord sur le montant ou l'étendue de la garantie, Action en réparation de préjudices économiques, matériels ou corporels

Litiges entre les agents généraux d'assurances et leur mandataire

Révocation abusive, vexatoire ou atteinte de nullité du mandat, Modalités de rupture du mandat (unilatérale, non renouvellement, préavis, indemnités, cause), Mise en cause disciplinaire ou réputationnelle, Refus ou suppression de commissions, Contentieux liés à la transmission ou cession du portefeuille, Clause de non concurrence, non réaffectation

DROIT PENAL DES AFFAIRES

Fraude fiscale

Appliquée même pour omission délibérée, dissimulation volontaire, organisation d'insolvabilité ou toute manœuvre faisant obstacle au recouvrement de l'impôt, opposition individuelle ou collective au contrôle fiscal, refus collectif de l'impôt, escroquerie en matière de TVA, récidive en matière de taxes sur le chiffres d'affaires, organisation de fausses comptabilités par un professionnel...

Droit de la consommation

Publicité trompeuse ou de nature à induire en erreur, délit de tromperie, falsification...

Droit de la concurrence

Abus de position dominante, entente...

Droit monétaire et financier

Délit d'initié, délit de manipulation des cours

Droit des sociétés

Abus de biens sociaux, des non-consultations d'associés, non dépôt et publications, nominations à des mandats sociaux de personnes interdites ou déchues, réalisation d'opérations interdites, l'usage abusif des biens ou du crédit de la société, des cessions interdites d'actifs, présentation de comptes ne reflétant pas une image fidèle, souscription par la société de ses propres actions, émission irrégulière d'actions, défaut de désignation ou de convocation d'un commissaire aux comptes, entrave aux missions du commissaire aux comptes, entrave aux organismes de défense des salariés, majoration des apports en nature...

Droit assurantiel

Garanties, sinistres, dommages, litiges



DROIT JUDICIAIRE

Juridictions

Tribunal Judiciaire (regroupement des anciens Tribunal de Grande Instance et Tribunal d'Instance)

Conseil des Prud'hommes

Tribunal de police et Tribunal Correctionnel

Tribunal Administratif et Cours Administratives d'Appel

Cour d'Appel

Partenariat

Du fait de notre partenariat, nous disposons non seulement des ressources pour défendre la société ou l'entrepreneur, mais également de partenaires Avocats judiciaires qui sont à même de défendre le chef d'entreprise et son environnement personnel pour tous les aspects de la vie privée, qu'il s'agisse de problématiques judiciaires civiles ou pénales

Autres

Juge pour enfant, Tribunal pour enfants

Cour d'Assises

Liens

Enfin, nous avons développé des liens avec des Avocats à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat, ce qui nous permet de défendre votre dossier judiciaire jusqu'au plus hauts degrés de juridiction français



BAUX - DROIT ECONOMIQUE

Baux Commerciaux

Rédaction de bail commercial, de bail dérogatoire, de bail professionnel et d'avenants (de modification ou de renouvellement de bail)
 Procédures de recouvrement des loyers impayés et d'expulsion des locataires
 Procédures de résiliation de bail suivi d'expulsion éventuelle pour violations d'obligations contractuelles
 Congés avec ou sans offre de renouvellement de bail, en demande ou en réponse
 Délivrance des demandes de renouvellement de bail
 Litiges relatifs à la fixation du loyer en cours de bail ou au renouvellement
 Litiges relatifs à l'exécution du bail commercial (déspecialisation, travaux, sinistres...)
 Litiges relatifs aux baux professionnels ou dérogatoires
 Représentation du bailleur lors de cessions de fonds de commerce ou de droit au bail
 Représentation du bailleur lors de procédures collectives du locataire (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire)

Distribution et relation économiques

Rédaction de tous contrats commerciaux
 Interventions en nouvelles technologies et données personnelles
 Conditions Générales de Vente ou de Prestations de Service
 Accords-cadres, contrats de vente et d'approvisionnement,
 Réseaux de distribution (distribution exclusive, franchise, distribution sélective, agents commerciaux, commissionnaires)
 Concurrence déloyale (dénigrement et parasitisme)

Consommation

Règles de protection des consommateurs à respecter (clauses abusives, e-commerce, allégations trompeuses, étiquetage)
 Promotion des ventes (ventes privées et soldes, ventes liées, ventes avec primes, jeux publicitaires)

Concurrence

Pratiques anticoncurrentielles (abus de position dominante, ententes)

DROIT INTERNATIONAL

Nous intervenons auprès de nos clients tant en Droit International Fiscal qu'en Droit International Commercial, qu'il s'agisse d'entreprises ou d'entrepreneurs de France intervenant à l'étranger que de résidents étrangers désirant s'implanter en France ou réaliser des opérations en France.

Stéphane Berder avait d'ailleurs été désigné par l'Agence Française pour les investissements internationaux (devenue Business France) comme Expert Avocat, sur la recommandation du Conseil National des Barreaux, du fait de son expérience au service de sociétés étrangères s'implantant en France.

La France est un des pays du monde ayant signé le plus de conventions internationales. Il s'agit non seulement de les appliquer correctement mais aussi de les utiliser au mieux, et parfois de choisir des pays d'investissements permettant une optimisation fiscale. Un projet économique c'est une rentabilité à déterminer, et les coûts fiscaux et sociaux sont un élément important de cette rentabilité.

Nous intervenons bien évidemment pour l'implantation en France de sociétés étrangères, en les conseillant dans le type de structure à constituer, sur la fiscalité applicable en proposant les options et méthodologies opportunes et plus largement en rédigeant tous types d'actes juridiques du droit des affaires nécessaires, dans le respect des règles juridiques et fiscales françaises et internationales.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Une société peut se trouver, du fait de difficultés financières et commerciales importantes, face à des difficultés importantes qu'il s'agisse d'une procédure collective ou des conséquences du COVID.

Procédures collectives :

Seul un Avocat spécialisé en Droit des Sociétés ou en Droit Commercial disposant d'une longue expérience en procédures collectives est à même d'accompagner utilement une société qui fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

Dès l'ouverture de la procédure, il est en mesure d'accompagner le dirigeant qui doit faire face aux organes de la procédure (Tribunal de Commerce, Mandataires Judiciaires, Administrateur Judiciaire parfois, Juge-Commissaire...) dans une procédure complexe dont l'issue aura une incidence sur la survie de l'entreprise, le revenus et le patrimoine du dirigeant, sans compter la mise en cause de sa responsabilité civile et parfois pénale.

Dès la survenance de difficultés, l'Avocat saura conseiller l'usage de procédures de protection de l'entreprise (mandat ad hoc, sauvegarde de justice...) et en cas de cessation de paiements (impossibilité de faire face au passif exigible avec l'actif disponible), lui conseiller d'ouvrir une procédure de redressement judiciaire en « déposant le bilan ».

Le dépôt de bilan peut être une mesure de gestion. Plus la procédure est ouverte tôt, plus il est possible de bénéficier de ses atouts générant de la trésorerie (interdiction de payer le passif antérieur au jugement d'ouverture, arrêt des poursuites judiciaires individuelles des créanciers, arrêt du cours des intérêts, interdiction d'inscription de sûreté postérieurement au jugement d'ouverture, abandon de certaines pénalités fiscales...).

La période de redressement permet de procéder à la réalisation d'un plan de redressement avec étalement des dettes (jusqu'à 10 ans !), ou de procéder à des cessions d'actifs.

La liquidation judiciaire efface les dettes de la société, mais il faut être vigilant sur des cas de mise en cause de la responsabilité du dirigeant qui pourraient mettre à sa charge tout ou partie du passif, outre interdiction de gérer, actions en son encontre en qualité de caution...

Les difficultés de la procédure collective se subissent oui, mais elles se gèrent et peuvent être grandement minorées !

COVID

Dans le dédale des aides sociales, fiscales et bancaires qui peuvent être apportées aux entreprises touchées économiquement par la crise du Coronavirus, nos Avocats peuvent vous aider à comprendre et lancer toutes les procédures nécessaires.

Qu'il s'agisse de l'obtention des aides ou de la contestation de mesures de refus des administrations, nos Avocats seront à vos côtés pour vous assister et vous permettre d'obtenir ce qui vous revient de droit.



CONTROLES ET CONTENTIEUX

Contrôles et Contentieux Fiscaux des Entreprises et des Particuliers

Pour permettre au contribuable d'assurer la défense de ses intérêts financiers et fiscaux, il convient de :

Mettre en place une véritable politique anticipatrice de gestion du risque

Gérer le contrôle fiscal, dès la réception du premier courrier de l'administration

Contester devant les Juridictions les redressements en réalité non fondés que ce soit sur le fond et sur la forme

Tirer les conséquences des redressements fiscaux pour d'une part éviter la survenance de nouveaux désagréments futurs et d'autre part bénéficier d'effets induits positifs de la nouvelle position de l'administration

INFORMATIONS PRATIQUES

NOTRE EQUIPE



Stéphane Berder - Avocat Associé



Valéry Gauthé - Avocat Associé



Nicolas Marthouret - Avocat Associé



Jean-Philippe Morel - Avocat Partenaire



Bénédicte Rossignol - Avocate Partenaire



Claire Daubrey - Avocate Partenaire



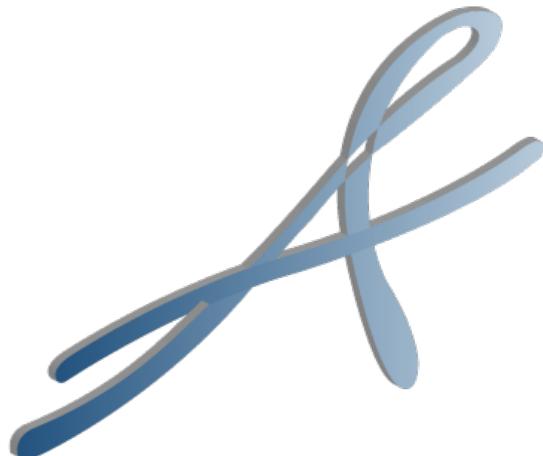
Katia Schmidlin - Collaboratrice Juridique



Camille Claude - Collaboratrice Juridique



Marie-Lise Berder - Assistante Comptable



MODALITÉS D'INTERVENTIONS

CONSULTATIONS PONCTUELLES

Interventions à notre taux de vacation de 200 € HT et hors frais. Toutefois, la première consultation est fixée au tarif réduit de 100 € HT et hors frais pour une durée maximale d'une heure et ce montant est imputable sur d'éventuels honoraires résultant d'une lettre de mission qui serait la conséquence directe de la consultation. Les prix indiqués sont susceptibles d'évolution.

INTERVENTIONS SUR LETTRES DE MISSIONS

Dans le cadre d'une intervention plus complète, nous soumettons à votre approbation une lettre de mission définissant exactement la mission confiée (étude juridique, consultation écrite, procédure, rédaction d'acte et de formalités, prestation digitale) et ses modalités ainsi que le montant des honoraires fixes (tarif horaire de 200 € HT et hors frais ou tarif global pour rédaction d'acte), l'honoraire de résultat sur le gain ou l'économie procuré par notre intervention procédurale (tarif habituel de 15% HT et hors frais) et les frais prévisibles. Le barème de facturation selon les diligences et prestations est affiché dans nos locaux et une copie peut vous en être adressée à votre demande.

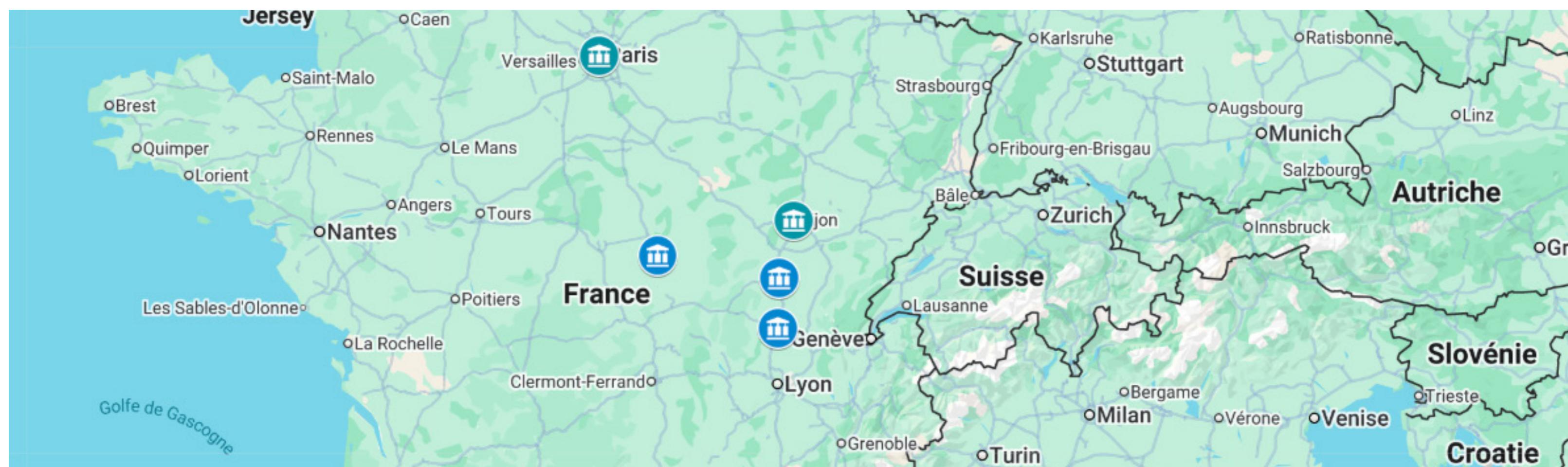
INTERVENTIONS SUR «ABONNEMENT CLASSIQUE»

Nos interventions effectuées au profit de nos clients réguliers sont régies par les stipulations d'un contrat d'Abonnement Classique, à un taux de vacation plus avantageux pour les clients de notre cabinet que pour les interventions ponctuelles ou sur lettre de mission.

INTERVENTIONS SUR «ABONNEMENT PREMIUM»

Nos clients privilégiés peuvent, à des conditions tarifaires différentes, souscrire un « Abonnement Premium », qui outre les avantages de l'Abonnement Classique contient les prestations suivantes :

- Intervention téléphonique dans les vingt-quatre heures de l'appel du client au cabinet;
 - Mise à disposition d'un espace personnel dédié sur notre site internet sécurisé « Espace Client » qui grâce à un code confidentiel, permet à tout moment la consultation en ligne des documents rédigés par notre cabinet et les documents officiels en résultant, à savoir documents juridiques et fiscaux, déclarations, études, éléments des contentieux (mémoires ou conclusions de toutes les parties et jugements et arrêts). Cette mise à disposition permet un archivage pour le compte des clients avec consultation à tout moment, et la possibilité de suivre l'évolution des dossiers quasiment en temps réel.



CONTACTEZ-NOUS

STÉPHANE BERDER - CABINET AEQUALYS CONSEIL

8 Place Saint Laurent, Nevers (58)

Spécialiste en Droit Fiscal et Droit Douanier et Spécialiste en Droit des Sociétés

berder@akthemis.fr

03.86.60.03.30

VALÉRY GAUTHE - CABINET JUDISOCIAL

12 Place de la Baillé, Mâcon (71)

Activités dominantes : Droit du Travail et Droit de la Sécurité Sociale

gauthet@akthemis.fr

03.85.21.10.92

NICOLAS MARTHOURET - CABINET ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE

77 grande rue Saint Cosme, Chalon sur Saône (71)

Activités dominantes : Droit des Sociétés, Droit Fiscal et Droit Commercial

contact@ajf-avocat.fr

03.85.42.73.73

JEAN-PHILIPPE MOREL - CABINET MOREL

2 Avenue Garibaldi, Dijon (21)

Activités dominantes : Droit des Institutionnels, Associations et Syndicats Professionnels, Droit Pénal et Droit Civil

jph@morel-avocats.fr

03.80.74.87.21

BENEDICTE ROSSIGNOL - CABINET MOREL

136 Avenue Victor Hugo, Dijon (21)

Activités dominantes : Droit Social, Droit Civil et Droit Commercial

b.rossignol@morel-avocats.fr

03.80.74.87.21

CLAIRE DAUBREY - CABINET DAUBREY

16 Quai des Célestins, Paris (75)

Activités dominantes : Tous contentieux judiciaires et administratifs

clairedaubrey.avocat@yahoo.fr

01.44.54.38.90

